



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-04-74-T
Date : 15 mars 2007
Original : FRANÇAIS

LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

M. le Juge Jean-Claude Antonetti

Assistée de : M. Hans Holthuis, Greffier

**Ordonnance
rendue le : 15 mars 2007**

LE PROCUREUR

c/

**Jadranko PRLIĆ
Bruno STOJIĆ
Slobodan PRALJAK
Milivoj PETKOVIĆ
Valentin ĆORIĆ
Berislav PUŠIĆ**

ORDONNANCE PORTANT CLARIFICATION D'UNE INTERVENTION ORALE

Le Bureau du Procureur :

M. Kenneth Scott
M. Daryl Mundis

Les Conseils des Accusés :

M. Michael Karnavas et Mme Suzana Tomanović pour Jadranko Prlić
Mme Senka Nožica et M. Peter Murphy pour Bruno Stojić
M. Božidar Kovačić et Mme Nika Pinter pour Slobodan Praljak
Mme Vesna Alaburić et M. Nicholas Stewart pour Milivoj Petković
Mme Dijana Tomašegović-Tomić et M. Dražen Plavec pour Valentin Ćorić
M. Fahrudin Ibrišimović et M. Roger Sahota pour Berislav Pušić

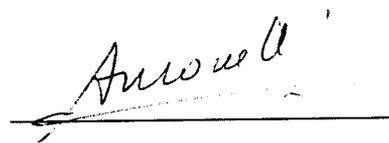
Au compte rendu d'audience en anglais du 15 mars 2007, page 95, il a été mentionné les phrases suivantes en version anglaise:

- 1) "And my feeling is, and I've already said, that in 90 per cent of the cases, 95 per cent of the cases, most of those questions are in favour of your clients."
- 2) "So you see, many questions are in favour of the Defense."
- 3) "So I am trying to convey to you that through our questions we are endeavouring to establish the truth, and very frequently the result of the questions can be in your favour."

La relecture m'amène à apporter les clarifications suivantes concernant les deux premières phrases qui manquent de précisions quant à leur contenu afin que ces phrases soient en concordance avec la troisième phrase qui résumait ma pensée.

Dès lors, il convient de lire comme suit :

- 1) "Mon sentiment est, comme je l'ai déjà dit, que dans 90 pour cent des cas, 95 pour cent des cas, les réponses aux questions ont été en faveur de vos clients."
- 2) "Comme vous le voyez, plusieurs réponses aux questions étaient en faveur de la défense."
- 3) Sans changement.



Jean-Claude Antonetti
Président de la Chambre

Le 15 mars 2007
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]